

Rapport financier trimestriel Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2016

A. Introduction

Le présent rapport financier trimestriel doit être examiné à la lumière du Budget principal des dépenses (et, s'il y a lieu, du Budget supplémentaire des dépenses et des rapports provisoires précédents pour le présent exercice). Il a été établi par des gestionnaires, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prévues par le Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'une vérification externe.

1.1 Mandat et programme

Le Comité externe d'examen de la GRC (CEE) est un tribunal administratif indépendant et impartial qui favorise des relations de travail justes et équitables au sein de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Pour ce faire, le CEE procède à l'examen indépendant de certains griefs et appels relatifs à certaines mesures disciplinaires, ainsi que de décisions écrites concernant des plaintes de harcèlement, des révocations de nomination, des licenciements et des rétrogradations ainsi que des ordonnances de cessation de la solde et des indemnités qui lui sont tous renvoyés au titre de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et du *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada*. Après avoir terminé l'examen d'un dossier, le CEE présente ses conclusions et recommandations au commissaire de la GRC pour qu'il rende une décision finale. Dans chaque dossier, le CEE explique clairement ses conclusions et recommandations aux parties en cause et au commissaire de la GRC. Le commissaire n'est pas lié par les recommandations du CEE, mais s'il décide de s'en écarter, il doit motiver sa décision par écrit. Le CEE mène aussi des activités de liaison et de diffusion des renseignements en rédigeant des résumés de ses conclusions et recommandations ainsi que des articles d'intérêt sur son rôle, sur les principes de droit pertinents et sur des questions connexes. Le CEE distribue ces documents à large échelle par l'intermédiaire de son site Web et de ses *Communiqués* trimestriels.

1.2 Méthode de la présentation

Le CEE a préparé le présent rapport trimestriel en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CEE accordées par le Parlement et celles utilisées par le CEE, en fonction du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses (le cas échéant) pour l'exercice 2016-2017. Le présent rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, moyennant certaines conditions, à établir un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le CEE utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

B. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section présente les faits saillants ayant eu une incidence sur les sommes disponibles et les dépenses pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2016.

2.1 Analyse des autorisations

Comme il est indiqué dans l'état des autorisations, le total des autorisations budgétaires est passé de 1 594 777 \$ (exercice 2015-2016) à 1 597 268 \$ à ce jour au cours du présent exercice (exercice 2016-2017), ce qui représente une augmentation de 2 491 \$. Les autorisations budgétaires pour l'exercice 2016-2017 comprennent un transfert de crédits de la GRC de 600 001 \$ en appui aux activités. Le CEE a obtenu ce transfert dans le Budget principal des dépenses par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence. Elles comprennent aussi un report de budget du crédit central de 42 406 \$. L'augmentation totale d'ici la fin de l'exercice devrait se chiffrer à 2 491 \$.

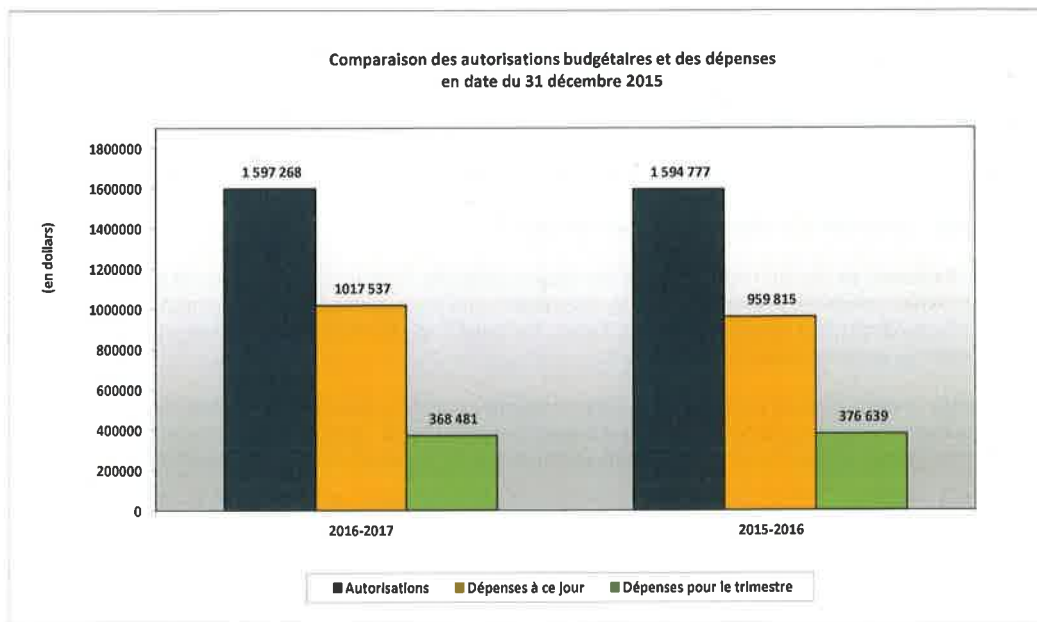
2.2 Analyse des dépenses

Comme il est indiqué dans l'état des autorisations, les dépenses engagées au cours du trimestre ayant pris fin le 31 décembre sont passées de 376 639 \$ (exercice 2015-2016) à 368 482 \$ (exercice 2016-2017), ce qui représente une diminution totale de 8 157 \$ ou de 2,2 % par rapport à l'exercice précédent. Puisque cette diminution des dépenses est peu importante, elle n'aura pas d'incidence sur les décisions prises par les utilisateurs des états financiers.

2.3 Dépenses budgétaires par article courant

Comme il est indiqué dans les dépenses budgétaires par article courant, les dépenses engagées pendant le trimestre ayant pris fin le 31 décembre sont passées de 376 639 \$ (exercice 2015-2016) à 368 481 \$ (exercice 2016-2017), ce qui représente une augmentation totale de 8 158 \$ ou de 2,2 % par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.

Cette diminution s'explique principalement par une réduction des salaires. Puisque cette diminution des dépenses est peu importante, elle n'aura pas d'incidence sur les décisions prises par les utilisateurs des états financiers.



C. Risques et incertitudes

Le présent rapport financier trimestriel du CEE fait état des résultats de l'exercice en cours pour ce qui est du Budget principal des dépenses, dont la totalité des crédits a été octroyée le 19 juin 2015.

De 2006-2007 à 2011-2012, le budget de base du CEE a été augmenté par des mesures de financement temporaires et à court terme provenant de la réserve de gestion du Conseil du Trésor pour permettre à l'organisation de s'acquitter des obligations inhérentes à son mandat et de rendre des comptes au sujet de ses activités. Pour combler le manque de financement qui s'est ensuivi au cours des années ultérieures, des fonds d'une autre organisation ont été transférés au CEE chaque année. En 2016-2017, des crédits de la GRC totalisant 600 001 \$ ont été transférés dans le Budget principal des dépenses par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (à l'appui des activités).



Elizabeth M. Walker

Présidente

Ottawa, Canada

Date

16.02.17



Jamie Deacon

Directeur exécutif

Directeur financier

Ottawa, Canada

Date

16-02-2017

Comité externe d'examen de la GRC

Rapport financier trimestriel

État des autorisations

pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2016

(en dollars)

	Exercice 2016-2017			Exercice 2015-2016		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 déc. 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 31 déc. 2016	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 31 déc. 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 31 déc. 2015
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	1 490 040	341 674	937 116	1 490 043	350 456	881 265
Régimes d'avantages sociaux	107 228	26 807	80 421	104 734	26 183	78 550
AUTORISATIONS TOTALES	1 597 268	368 481	1 017 537	1 594 777	376 639	959 815

Comité externe d'examen de la GRC

Rapport financier trimestriel

**Dépenses budgétaires par article courant
pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2016**

(en dollars)

	Exercice 2016-2017			Exercice 2015-2016		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017	Crédits dépensés pendant le trimestre se terminant le 31 déc. 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 31 déc. 2016	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Crédits dépensés pendant le trimestre se terminant le 31 déc. 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 31 déc. 2015
Dépenses						
Personnel	1 124 084	288 080	817 508	728 150	303 804	763 267
Transports et communications	35 000	2 122	5 392	32 000	2 601	9 133
Information	30 000	3 281	18 606	25 000	2 759	11 239
Services professionnels et spéciaux	344 184	69 362	163 735	774 929	59 208	155 365
Location	12 000	1 073	2 141	6 698	1 073	1 963
Services de réparation et d'entretien	2 000	-	-	-	-	-
Services publics, fournitures et approvisionnements	25 000	4 563	10 155	15 000	7 194	18 848
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	25 000	-	-	13 000	-	-
Palements de transfert	-	-	-	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	-	-	-	-	-	-
Dépenses budgétaires totales	1 597 268	368 481	1 017 537	1 594 777	376 639	959 815

